

## Politique facultaire de valorisation de l'enseignement

### Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval

#### Table des matières :

Introduction .....	1
Reconnaissance de l'excellence en enseignement .....	1
Buts de la politique facultaire .....	2
Un enseignement de qualité .....	2
Valoriser l'enseignement .....	3
Moyens pour valoriser l'enseignement .....	3
Assurer la qualité de l'enseignement .....	4
Moyens pour assurer la qualité de l'enseignement .....	4
Date d'entrée en vigueur de la politique .....	4
Suivi de la mise en œuvre de la politique .....	4
Révision périodique de la politique .....	4
Annexe .....	5
Composition du Comité d'élaboration de la politique .....	5

#### 1. Introduction

Dans la foulée du plan directeur 1992-1997 de l'Université Laval et des réflexions sur l'évaluation des activités d'enseignement, la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) a adopté, le 16 avril 1993, sa Politique d'évaluation de l'enseignement qui a été, par la suite, légèrement modifiée à trois reprises et ce, en dates du 15 décembre 1995, du 10 mars 2000 et du 5 décembre 2002. Cette politique a bien servi les objectifs qu'elle visait et a contribué à assurer la qualité de l'enseignement offert aux étudiantes et étudiants inscrits à la FSAA. Bien qu'encore utiles, cette politique et son application, mises en place il y a près d'une quinzaine d'années, avaient besoin d'être actualisées.

Dans un contexte qui a grandement évolué depuis le début des années 90, les réflexions de plus en plus nombreuses entourant la formation universitaire, ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être, nous forcent à questionner notre enseignement. Puisque d'une part, pour être efficiente, l'évaluation doit être appropriée à l'enseignement qui est offert, et d'autre part, les types d'enseignement offerts sont appelés à évoluer au cours des prochaines années, la révision de la Politique d'évaluation de l'enseignement de la FSAA se devait de prendre en compte plus que les éléments strictement liés à l'évaluation<sup>1</sup> des enseignements. C'est dans ce contexte que les réflexions d'un comité (Annexe 1) ont mené à l'élaboration de la présente Politique facultaire de valorisation<sup>2</sup> de l'enseignement.

#### 2. Reconnaissance de l'excellence en enseignement

Reconnue pour la qualité de sa recherche en agroalimentaire et en nutrition au niveau national et international, la FSAA se distingue aussi par le dynamisme et l'implication de ses étudiantes et étudiants dans la vie facultaire et universitaire. Chaque année, des distinctions et des prix sont décernés à des chercheurs et des étudiants de la FSAA.

Avec son Concours des prix d'excellence en enseignement et la préparation d'une Politique de valorisation, de reconnaissance et d'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'Université Laval confère à l'enseignement une place de choix. Pour sa part, la FSAA doit se positionner afin que l'enseignement de qualité qu'on y prodigue soit connu et reconnu. Une telle avenue est possible pour la FSAA en autant qu'elle se dote non seulement d'une politique d'évaluation de son enseignement, mais aussi et surtout d'une politique proactive de valorisation de l'enseignement.

<sup>1</sup> Porter un jugement sur la valeur.

<sup>2</sup> Donner de la valeur.

Pourquoi valoriser l'enseignement plus spécifiquement ? Dans un monde universitaire où la recherche est en constante évolution, les succès, les nouvelles réalisations, les découvertes, l'argent neuf et les impacts sociaux frappent facilement l'imagination et deviennent des moyens privilégiés, sinon évidents, pour valoriser la recherche et les chercheurs. En enseignement, les documents publics sont essentiellement un horaire avec des titres de cours; ceci fait peu les manchettes. Il nous faudra donc nous donner des moyens de valoriser l'enseignement et le personnel enseignant. Par ailleurs, tout comme la valorisation de la recherche est une responsabilité institutionnelle, la valorisation de l'enseignement doit l'être aussi. Chaque faculté étant responsable de la qualité de ses programmes d'étude, la FSAA doit être proactive dans la valorisation de son enseignement.

Valoriser l'enseignement permet de reconnaître publiquement qu'un même cours, offert deux années consécutives, puisse avoir fait l'objet d'un développement de matériel pédagogique novateur, d'une intégration de technologies multimédias, d'une utilisation de nouveaux outils pédagogiques ou encore d'un remaniement substantiel de contenu. Une enseignante ou un enseignant pourra être reconnu pour ses efforts constants visant à actualiser ses cours ou à s'assurer que les objectifs sont atteints en agencant bien les outils pédagogiques mis à sa disposition. De plus, dans le cadre des approches « programme » ou par compétences, nous serons amenés à développer de nouveaux enseignements et de nouvelles façons d'enseigner ou d'interagir avec les étudiantes et les étudiants. De telles actions exigeront temps et énergie de la part des personnes impliquées et nous devons être en mesure de reconnaître les efforts qui y seront investis. Par ailleurs, l'enseignement, c'est aussi l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs. Les résultats de la recherche et les équipes de recherche sont valorisés, mais la qualité de l'encadrement du directeur ou de la directrice de recherche doit également être reconnue et valorisée.

À la FSAA, l'enseignement aux trois cycles d'étude, la recherche et l'insertion dans le milieu, qu'il s'agisse de l'université ou de la société, sont intimement liés. Par la présente politique, la FSAA désire se donner les moyens de valoriser l'enseignement qui y est donné et les efforts de ses artisans.

### **3. Buts de la politique facultaire**

La politique facultaire de valorisation de l'enseignement de la FSAA se base sur le fait que la formation des étudiantes et étudiants est au cœur de la mission de la FSAA. Cette politique a pour finalité de mettre en œuvre des moyens de valoriser l'enseignement et d'en assurer la qualité, entre autres :

- en reconnaissant et en favorisant la reconnaissance interne et externe de la qualité de l'enseignement offert par le personnel de la FSAA ;
- en mettant en évidence l'enseignement dans les tâches professorales et professionnelles ;
- en favorisant le ralliement des personnes intervenant en enseignement à la FSAA autour des défis pédagogiques auxquels elles sont confrontées ;
- en évaluant les enseignements offerts tout en fournissant les outils de suivi nécessaires à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Différents acteurs, membres du personnel régulier de la FSAA, sont impliqués dans l'enseignement, ils sont regroupés ici sous le terme plus général d'enseignantes et enseignants :

- les professeures et professeurs;
- les chargées et chargés de cours et d'enseignement;
- les responsables de formation pratique;
- les professionnels en enseignement.

Dans certaines situations, le terme général laissera place au terme spécifique comme par exemple lorsqu'il est question de la direction des étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat, puisque seuls les professeures et professeurs, et non les enseignantes et enseignants, sont habilités à les diriger.

### **4. Un enseignement de qualité**

Dans ses programmes réguliers aux trois cycles, et ses programmes de formation continue aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, la FSAA se doit de valoriser un enseignement de qualité offert par un personnel enseignant qui a à cœur la réussite des étudiantes et étudiants et ce, en lien avec les objectifs des programmes dans lesquels elles et ils sont inscrits.

L'enseignement peut être défini comme l'organisation et la mise en œuvre d'un ensemble d'activités qui permettent à l'étudiante et à l'étudiant d'atteindre les objectifs de son programme. La qualité de cet enseignement doit être appréciée en fonction d'une série de critères préétablis. La présente politique entraînera la détermination de ces critères pour la FSAA.

Une bonne enseignante ou un bon enseignant peut être défini comme une personne qui utilise, de manière intentionnelle, ses connaissances, ses habiletés, ses attitudes et ses valeurs professionnelles dans le but de guider les étudiantes et étudiants vers l'atteinte des objectifs de leur programme.

Au cours des prochaines années, nous devons sans doute introduire des façons de faire et des compétences nouvelles dans nos enseignements. Ces compétences seront d'autant plus faciles à développer qu'elles le seront en concertation avec l'ensemble des personnes qui interviennent en enseignement à la FSAA. L'approche programme pourrait être utilisée afin d'orienter certaines de nos actions.

## **5. Valoriser l'enseignement**

La présente politique facultaire permettra à la FSAA de se doter de moyens qui rendront possible la valorisation de son enseignement non seulement auprès des étudiantes et étudiants actuels et potentiels et de son personnel, mais également auprès de ses partenaires, que ce soit à l'université ou hors du milieu universitaire. Cet objectif pourra, entre autres, être atteint par la présentation de candidatures au Concours des prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval ou au Concours du Prix du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Divers moyens sont proposés afin d'atteindre cet objectif de valorisation de l'enseignement à la FSAA.

### **Moyens pour valoriser l'enseignement**

- Mise en place de critères qui permettent de mieux évaluer le potentiel et les aptitudes à l'enseignement des candidates et candidats dans le cadre du processus d'embauche de nouveaux professeurs ou professeures
- Mise en place d'un programme d'accueil pédagogique et de maintien de l'aménagement de la tâche pour les nouveaux professeurs et professeures afin de favoriser un bon démarrage en enseignement
- Encouragement des enseignantes et enseignants à se doter d'un dossier pédagogique et d'un plan de formation pédagogique
- Réflexion sur une possible redéfinition des critères de promotion relatifs à la qualité de l'enseignement et sur leurs pondérations respectives
- Mise en place d'un cheminement «enseignement» pour les étudiantes et étudiants inscrits à un programme de doctorat à la FSAA
- Encouragement et soutien aux enseignantes et enseignants, par l'entremise du Centre de Ressources Pédagogiques (CRP) de la FSAA, dans leurs projets d'innovation pédagogique (entre autres par un appui aux demandes au programme PADP)
- Reconnaissance de l'excellence de l'enseignement à la Faculté soit par la remise en activité des prix facultaires d'excellence en enseignement, soit par la mise en place d'une reconnaissance ou attestation annuelle des bonnes enseignantes et bons enseignants
- Soutien à la mise en candidature au Concours des Prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval et au Concours des Prix du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Création d'un comité pédagogique au sein de la faculté
- Encouragement à participer à l'Heure pédagogique FSAA

- Mise en place d'un bottin ou d'un rapport des activités d'enseignement des professeures et professeurs
- Autres...

## **6. Assurer la qualité de l'enseignement**

La présente politique vise aussi à assurer la qualité de l'enseignement offert à la FSAA. Cet objectif sera atteint en autant que la FSAA se donne les moyens d'évaluer la qualité de son enseignement, fasse le suivi de l'évolution de cette qualité et fournisse l'aide et le soutien nécessaires lorsque des améliorations doivent être apportées. Dans cette optique, il s'agira d'encadrer les procédures d'évaluation et l'utilisation des résultats obtenus. En parallèle, les démarches ou étapes à mettre en place afin de favoriser la gestion des situations problématiques seront détaillées. Dans la politique, l'évaluation des enseignements, et plus spécifiquement les évaluations formative et sommative, deviennent des outils qui sont utilisés pour mesurer l'efficacité des améliorations apportées et l'évolution nécessaire à un enseignement de qualité. Quelques moyens sont présentés dans ce contexte.

### **Moyens pour assurer la qualité de l'enseignement**

- Utilisation systématique et uniforme de l'évaluation formative de l'enseignement
- Évaluation sommative des enseignements par les étudiantes et étudiants auxquels ils s'adressent ; cette évaluation est sous la responsabilité des départements
- Élaboration d'une fiche contextuelle à compléter par les enseignantes et les enseignants à la fin de chaque cours; cette fiche permet de faire ressortir les faits pédagogiques saillants de la session
- Évaluation continue des programmes par le comité de programme qui analysera les plans de cours en termes de contenu et d'approche pédagogique
- Analyse du dossier pédagogique de l'enseignante ou de l'enseignant dans le cadre d'une promotion
- Mise en place d'un processus de suivi des résultats des évaluations des enseignements
- Autres...

## **7. Date d'entrée en vigueur de la politique**

Alors que les premières versions de la politique seront présentées et discutées au cours de la session d'automne 2007, la session d'hiver 2008 est envisagée pour l'instauration de la politique. L'implantation graduelle des moyens que les enseignantes et enseignants de la FSAA voudront se donner pourra ainsi débuter au cours de l'année universitaire 2007-2008.

## **8. Suivi de la mise en œuvre de la politique**

La politique met de l'avant un certain nombre de moyens à mettre en œuvre. Il sera important d'assurer un suivi régulier des actions réalisées. Une compilation annuelle devrait être effectuée en avril de chaque année et présentée publiquement aux membres de la Faculté. Une telle activité permettra aux différents intervenants en enseignement de la FSAA d'échanger sur les moyens mis en place et sur les améliorations à apporter.

La compilation annuelle des activités réalisées dans les différents départements et, de façon générale, à la Faculté se fera sous la responsabilité du vice-décanat aux études, en collaboration avec les directions de département. La présentation de la compilation et l'animation d'une rencontre d'échanges se fera, au cours du mois d'avril de chaque année, dans le cadre d'une activité telle que l'Heure pédagogique FSAA. Les suggestions relevées et les suivis seront sous la responsabilité de la direction facultaire qui pourra s'adjoindre les personnes susceptibles de l'aider à atteindre les objectifs visés.

## **9. Révision périodique de la politique**

Compte tenu du fait qu'il y aura un suivi annuel de la mise en œuvre de la politique, il faut éviter de se retrouver dans un processus de révision trop contraignant. La politique pourrait donc être ajustée, de façon mineure, au besoin. Par ailleurs, étant donné que les directions facultaires sont interpellées à tous les quatre ans dans le cadre du processus de nomination du doyen, il pourrait être intéressant de réviser la politique à la même fréquence. Toutefois comme un certain nombre de moyens seront mis en place au cours de la prochaine année, une première révision qui aurait lieu en avril 2009, soit à la mi-mandat du doyen actuel, permettrait, si nécessaire, d'apporter déjà certaines modifications. Par la suite, on respecterait une périodicité de quatre années.

## **10. Annexe**

### **Composition du Comité d'élaboration de la politique : les membres**

Le Comité était composé de 10 personnes qui se sont réunies à sept reprises entre la fin février et la fin avril 2005. Les personnes occupaient des tâches variées en lien avec la formation à la FSAA et provenaient de diverses instances facultaires.

Étudiantes et étudiants (2) : Geneviève Colombani-Lachapelle, vice-présidente pédagogique AGÉTAAC, représentante AGÉTAAC (1<sup>er</sup> cycle); Sophie Rochefort, présidente de l'AECBV, représentante de l'AGAA (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles).

Personnel enseignant (6) : Guy Allard, professeur, vice-doyen aux études; Robert Chartrand, responsable de travaux pratiques et de recherche, Département des sciences animales; Jean Collin, directeur, Département de phytologie; Monique Goulet, chargée de cours, Département des sols et génie agroalimentaire; Raymond Levallois, professeur, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation; Denise Ouellet, professeure, Département des sciences des aliments et de nutrition. R. Levallois et D. Ouellet ont déjà agi à titre de directeur et directrice de programme.

Services de la FSAA (1) : Faouzi Benjelloun, responsable, Compétence 2000.

Invitée (1) : Louise Arsenault, conseillère pédagogique, responsable du Bureau d'animation et de soutien à l'enseignement de la Faculté des sciences et de génie.

Le Comité a profité ponctuellement de l'expertise de Pierre Beaudoin, professeur, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation et de Mirette Torkia, conseillère, Réseau de valorisation de l'enseignement (RVE). Guy Allard présidait les travaux du Comité et agissait à titre de secrétaire.

La présente politique a été travaillée et rédigée par Guy Allard et Mirette Torkia au cours de la session d'hiver 2007. Les membres du Comité ont été de nouveau sollicités en mars et avril 2007 afin de bonifier et finaliser le document. Les étudiants, membres du Comité, avaient été remplacés par Mathieu Coursol, vice-président pédagogique AGÉTAAC et Valérie Bélanger, présidente de l'AECBV.

---

**Texte accepté par l'Assemblée des enseignants de la FSAA réunie le 18 mars 2008.**

**Politique adoptée par le Conseil de la Faculté de la FSAA le 11 avril 2008.**